



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 12

Procuration 5

Votants 17

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 22/09/2025

Date d'affichage de la convocation : 22/09/2025

Date d'affichage de la délibération : 06/10/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE Marion, BACOU Colette, CORTES Didier, JAIME Emmanuel, JEULIN-CARREY Florence, JORDAN Robert, MIERE Mélissa, MOENNARD Charlotte, NAVARRO Pierre, PARIS Benjamin, ROUZAUD Francis, TOUCHEBEUF Olivier.

Ont été excusés : ARRUÉ Philippe, VERGER Guillaume

Ont donné procuration : CAMUS Anne-Lise à JEULIN-CARREY Florence, FAURÉ Bernadette à NAVARRO Pierre, DICCIANI Isabelle à JAIME Emmanuel, GLEYES Lucie à PARIS Benjamin, NOEL Martine à CORTES Didier

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-81 Avenant n°1 Lot 2 - Marché de travaux pour la Démolition/Reconstruction du Presbytère de Flourens – Tiers-lieux*Exposé*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal de Flourens n°2025-20 du 20 février 2025 autorisant démolition du Presbytère et la construction d'un Tiers-Lieux et autorisant la signature des marchés dans le cadre d'une procédure adaptée pour un montant global de 697 129 € HT.

Considérant que dans le cadre de ce marché de travaux, l'entreprise Les Associés de la Construction a été attributaire du lot n°2 « Gros-œuvre/Démolition » pour un montant de 201 395.60 € HT, soit 261 674.72 € TTC,

Madame la Maire indique qu'il convient aujourd'hui de l'autoriser à signer un avenant n°1 au lot n°2 de l'entreprise Les Associés de la Construction.

Le présent avenant porte sur un montant global de **7724 € HT** soit **9268.80 € TTC**.

Il porte sur les postes suivants :

- Travaux supplémentaires dus aux demandes du bureau de contrôle,
- Travaux supplémentaires dus aux modifications de travaux.

Le devis concerne des éléments supplémentaires de poteaux et de chainage demandés par le BET du charpentier métal pour justifier la fixation des éléments. Un drain et une imperméabilisation sur le pignon côté rue ont été ajoutés à la suite des problématiques des pentes de l'évacuation des eaux pluviales.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 031-213101843-20251002-DE2025_81AVE-DE



DÉCIDE :

Compte tenu des éléments exposés et après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce en faveur de la signature de l'avenant n°1 au lot n°2, pour un montant HT de **7724 € HT** et un montant de **9268.80 € TTC**.

La délibération est adoptée à

17	VOIX POUR
0	ABSTENTION(S)
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 02/10/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La Maire
Marion RIVOIRE

